

COMMUNIQUE DE PRESSE

Aix-en-Provence, le 27 mai 2021 – 8:00



AFFLUENT MEDICAL lance son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext Paris

- Augmentation de capital d'un montant d'environ 33,0 M€ pouvant être porté à environ 43,6 M€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et de l'option de surallocation
- Engagements de souscription reçus à hauteur de 20 M€
- Fourchette indicative de prix de l'offre : entre 7,40 € et 9,80 € par action
- Période de souscription : du 27 mai 2021 au 8 juin 2021 inclus pour l'offre à prix ouvert (à 17h aux guichets et à 20h par Internet) et jusqu'au 9 juin 2021 à 12h00 pour le placement global
- Eligible aux PEA et PEA-PME ¹

Affluent Medical, medtech française spécialisée dans le développement international et l'industrialisation de prothèses médicales innovantes, à un stade clinique, pour traiter l'incontinence urinaire et l'insuffisance mitrale cardiaque (la « Société »), annonce le lancement de son introduction en Bourse en vue de l'admission aux négociations de ses actions sur le marché réglementé d'Euronext Paris (code ISIN : FR0013333077- mnémonique : AFME). L'Autorité des marchés financiers (AMF) a approuvé, le 26 mai 2021, le Prospectus sous le numéro 21-177, composé du Document d'enregistrement, approuvé le 12 avril 2021 sous le numéro I.21-0007, d'un Supplément au Document d'enregistrement approuvé le 26 mai 2021 sous le numéro I.21-025, d'une Note d'Opération et d'un résumé du Prospectus (inclus dans la Note d'Opération).

Michel Finance, Président-Directeur Général d'Affluent Medical commente le projet d'introduction en Bourse :

« Affluent Medical développe aujourd'hui des prothèses innovantes répondant à des besoins médicaux non satisfaits en urologie et en cardiologie interventionnelle. Aujourd'hui des millions de patients dans le monde souffrent d'incontinence urinaire ou d'insuffisance mitrale cardiaque. Nos dispositifs médicaux visent à répondre à ces attentes en améliorant la qualité et l'espérance de vie des patients. Notre projet d'introduction en bourse s'inscrit dans une période charnière de notre histoire alors que les premières étapes clés de développement ont été franchies, des investissements majeurs réalisés et des résultats pré-cliniques et cliniques positifs déjà obtenus. Fort de la solide expertise de nos équipes, nous sommes aujourd'hui déterminés à poursuivre notre plan de marche, avec des premiers revenus attendus dès 2023², issus des ventes de Kalios en Europe, après obtention des autorisations réglementaires, et ainsi sauver et améliorer demain la vie de millions de patients. J'espère que nous pourrons compter sur l'engagement de nombreux

¹ Ce dispositif est conditionnel et dans la limite des plafonds disponibles. Les personnes intéressées sont invitées à se rapprocher de leur conseiller financier.

² Sous réserve de franchissement d'étapes cliniques de développement complémentaires (cf tableau en page 2 du communiqué) et d'obtention de financements nécessaires au développement de la Société (cf facteur de risque lié à la liquidité, section 3, article 3.4.1 du Document d'Enregistrement).



COMMUNIQUE DE PRESSE

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie

Communication à caractère promotionnel

actionnaires institutionnels et particuliers pour nous accompagner dans ce projet qui doit nous permettre de devenir un acteur de référence mondial dans le domaine de l'urologie et la cardiologie interventionnelle. »

Un portefeuille de 3 prothèses médicales innovantes, mini-invasives, pour le traitement de l'incontinence urinaire et de l'insuffisance mitrale cardiaque

Affluent Medical développe un portefeuille de prothèses médicales offrant des solutions innovantes mimant la physiologie humaine pour traiter l'incontinence urinaire et l'insuffisance mitrale cardiaque.



Ces dispositifs médicaux mini-invasifs ont l'avantage de restaurer des fonctions critiques et de simplifier l'acte chirurgical tout en réduisant le coût total des soins pour le patient et pour les systèmes de santé publics à court et long termes.

Le portefeuille de produits d'Affluent Medical comporte aujourd'hui 3 prothèses et une technologie innovantes protégées par 31 familles de brevets sur l'ensemble de ses marchés cibles :

- **Artus** : le premier sphincter artificiel activable par le patient avec une télécommande, pour le traitement de l'incontinence urinaire modérée à sévère chez les hommes et chez les femmes ;
- **Kalios** : la seule prothèse pour la réparation de la valve cardiaque mitrale, qui permet de multiples réajustements post-opératoires par voie transcathéter sans anesthésie générale ;
- **Epygon** : la seule bioprothèse cardiaque physiologique, mimant la valve mitrale native et les flux sanguins, et implantable par voie mini-invasive, sans opération à « cœur ouvert ».

Des premières étapes de développement ont été franchies pour ces trois produits avec des investissements majeurs réalisés et des résultats pré-cliniques et cliniques positifs déjà obtenus.

Par ailleurs, Affluent Medical développe une technologie innovante, **Kardiozis**, qui exploite les propriétés des fibres thrombogènes pour traiter l'anévrisme de l'aorte abdominale, en assurant une embolisation permettant de réduire les risques de rupture d'anévrisme. Affluent Medical est en cours de discussion avec plusieurs acteurs majeurs du secteur pour conclure un accord de partenariat en vue de développer des endoprothèses intégrant cette technologie, sur un marché estimé à 1,7 milliard de dollars³.

Produit / Technologie	Indication	Développement clinique ⁴	Marquage CE	Approbation FDA
KALIOS 	Réparation de la valve mitrale	<u>En Europe</u> : Stade Clinique – Etude Optimise II - Etude pilote réalisée avec succès en 2018 - Etude pivotale en cours en Autriche, en Allemagne, en Suisse et en Italie et devant se terminer au 2 ^{ème} semestre 2022 : 15 patients ont été recrutés sur les 62 prévus	4 ^{ème} trimestre 2022	-
ARTUS 	Incontinence urinaire modérée à sévère	<u>En Europe</u> : Stade Clinique – Etude Dry - Etude de faisabilité réalisée avec succès en 2018 - Etude pilote / pivotale initiée entre le 2 ^{ème} et le 3 ^{ème} trimestre 2021 en Espagne, Italie, République Tchèque et France : recrutement prévu de 70 patients <u>Aux Etats-Unis</u> : Etude pivotale initiée au 1 ^{er} semestre 2022 pour un recrutement commençant au 2 ^{ème} semestre 2022	4 ^{ème} trimestre 2023	4 ^{ème} trimestre 2024

³ Infoholic Research – 2017 : Global Aortic Aneurysm Market – Drivers, Opportunities, Trends and Forecasts 2017-2023.



⁴ Sous réserve de l'impact de la pandémie de Covid-19 et des développements réglementaires (se référer aux sections 3 et 9 du Document d'Enregistrement) et de l'obtention des financements nécessaires au développement de la Société qui doivent notamment être apportés dans le cadre d'une augmentation de capital à l'occasion de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris et le cas échéant d'augmentations de capital complémentaires (se référer également à la section 3.4.1 du Document d'Enregistrement).



COMMUNIQUE DE PRESSE

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie

Communication à caractère promotionnel

Produit / Technologie	Indication	Développement clinique ⁴	Marquage CE	Approbation FDA
EPYGON 	Remplacement de la valve mitrale	<u>En Europe</u> : Stade Clinique – Etude Minerva - Etude pilote initiée au 2 ^{ème} trimestre 2021 en Autriche, en Espagne et en Italie avec le recrutement prévu de 15 patients - Etude pivotale au 2 ^{ème} semestre 2022 <u>Aux Etats-Unis</u> : Travaux nécessaires initiés au 1 ^{er} semestre 2022 pour conduire une étude de faisabilité suivie d'une étude pivotale	2 ^{ème} semestre 2025	4 ^{ème} trimestre 2025
KARDIOZIS 	Anévrisme de l'aorte abdominale	Technologie validée par des essais cliniques et études in vivo. Recherche de partenariat	-	-

Un positionnement stratégique sur des marchés mondiaux à fort potentiel

Affluent Medical cible des marchés de dimension mondiale qui disposent d'un fort potentiel de croissance, notamment portés par l'allongement de la durée de vie.

L'incontinence urinaire modérée à sévère constitue un problème majeur de santé publique avec aujourd'hui plus de 100 millions d'adultes⁵ dans le monde affectés par cette pathologie⁶, sans traitement efficace et qui bouleverse la qualité de vie et l'état psychologique des patients.

Au total, le marché des dispositifs médicaux pour traiter l'incontinence urinaire devrait atteindre 4,3 milliards de dollars en 2027⁷, avec un taux de croissance annuel moyen de 11% entre 2019 et 2027.

L'insuffisance mitrale cardiaque est une maladie cardiaque grave et létale qui affecte près de 2% de la population mondiale⁸, avec une incidence qui augmente avec l'âge des patients.

Moins de 4% des 4 millions de patients qui souffrent d'insuffisance mitrale cardiaque sévère bénéficient d'une intervention chirurgicale d'après les estimations d'Affluent Medical. En l'absence d'intervention chirurgicale, les risques de décès et d'hospitalisation sont élevés, jusqu'à 50% de décès à 5 ans et 90% d'hospitalisation pour les patients encore en vie⁹.

Le marché global de l'insuffisance mitrale cardiaque est estimé à 4,7 milliards de dollars en 2027¹⁰, ce qui correspond à une croissance annuelle moyenne de plus de 14%.

Une stratégie de développement claire et rapide avec des premiers revenus attendus dès 2023 issus des ventes de Kalios en Europe

L'ambition d'Affluent Medical est de devenir un acteur de référence mondial dans le domaine de l'urologie et la cardiologie interventionnelle. Dans un environnement concurrentiel dans lequel interviennent des sociétés de taille plus importante et bénéficiant d'expériences plus significatives sur les plans clinique, industriel et commercial, Affluent Medical dispose d'atouts concurrentiels décisifs pour atteindre son ambition :

- des pathologies adressées caractérisées par des besoins médicaux aujourd'hui non satisfaits ;
- des prothèses aux caractéristiques uniques, mini-invasives, mimant la physiologie humaine et facilitant les interventions chirurgicales pour favoriser une adoption rapide des dispositifs par les praticiens ;

⁵ Personnes âgées de plus de 20 ans

⁶ Estimations de la Société basées sur « New Artificial Urinary Sphincter Devices in the Treatment of Male Iatrogenic Incontinence, and Severity of Urinary Incontinence and Effect on Quality of Life in Women, by Incontinence Type

⁷ Urinary Incontinence (UI) Devices (Optima Insights, September 2020)

⁸ Steven Douedi, Hani Douedi (August 2020)

⁹ Department of Cardiovascular Medicine Cleveland Clinic Foundation - Journal of the American College of Cardiology

¹⁰ Transcatheter Mitral Valve Implantation Market Size (Emergen Research, September 2020)



COMMUNIQUE DE PRESSE

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie

Communication à caractère promotionnel

- le soutien de leaders d'opinion et d'un comité scientifique de renommée mondiale ;
- une équipe de professionnels reconnus, disposant d'une forte expérience dans le développement, l'industrialisation et la mise sur le marché de dispositifs médicaux ;
- un portefeuille en développement de trois dispositifs médicaux innovants ciblant des marchés de plusieurs milliards de dollars chacun et en croissance rapide (marché global ciblé de 11 milliards de dollars en 2027¹¹) ; et
- 31 familles de brevets regroupant environ 300 brevets et demandes de brevets en Europe, aux Etats-Unis, et sur d'autres grands marchés couvrant les produits Artus et Kalios jusqu'en 2037, Epygon jusqu'en 2038 et Kardiozis jusqu'en 2041 ;
- un actionnaire fondateur de référence, Truffle Capital, ayant à son actif de nombreuses réussites en medtech et biotech, notamment en prothèses (Symetis, Carmat, Vexim, Abivax).

Affluent Medical capitalisera sur ces solides atouts pour déployer une stratégie commerciale et industrielle claire s'appuyant sur des forces de vente propres dans les pays européens clés (Allemagne, France, Italie, Royaume-Uni) et sur des accords commerciaux avec des partenaires stratégiques et des distributeurs locaux aux Etats-Unis, en Chine (accords de joint-ventures avec Shanghai Zuquan Investment Management Company) et dans le reste de l'Europe.

Les trois produits développés par Affluent Medical dans l'urologie et la cardiologie interventionnelle, tous en phase clinique, devraient, après obtention des autorisations réglementaires et des marquages CE, rapidement entrer en commercialisation sur leurs marchés cibles respectifs avec des premiers revenus issus des ventes de Kalios en Europe attendus dès 2023¹².

Une introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext Paris pour financer la croissance et les développements

L'introduction en Bourse d'Affluent Medical vise à doter la Société de moyens financiers nécessaires pour mettre en œuvre sa stratégie de développement et accélérer sa croissance. Le produit net estimé de l'offre dans le cadre de cette opération (d'un montant de 29,7 M€ pouvant être porté à 39,7 M€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension de l'Option de Surallocation) sur la base du prix médian de la fourchette de prix indicative) permettra à Affluent Medical de poursuivre les objectifs suivants :

- 40% de dépenses pour les études cliniques et les dépenses liées aux approbations réglementaires :
 - o développement clinique en Europe en vue du marquage CE de Kalios ;
 - o études pivotales d'Artus en Europe et aux Etats-Unis ;
 - o initiation d'importantes études pivotales en Europe et aux Etats-Unis pour Epygon ;
- 25% de dépenses de recherche et développement pour continuer à améliorer le portefeuille de produits d'Affluent Medical (optimisation et nouvelle version des dispositifs médicaux existants) ;
- 20% de dépenses marketing et commercial pour la mise en place d'une force de vente interne et de dépenses pour produire les dispositifs médicaux à plus grande échelle ;
- 15% pour rembourser une partie de l'endettement financier constitué des obligations convertibles (d'un montant de 4,1 M€), des obligations simples (d'un montant de 4,9 M€ dont 2,0M€ seront remboursés par compensation de créances dans le cadre de l'introduction en Bourse), de comptes courants d'associés (d'un montant de 1,0 M€), ainsi qu'une partie des avances remboursables Bpifrance (d'un montant maximum de 9,5 M€) et des PGE (d'un montant maximum de 2,9 M€).

Dans le cas où l'Offre ne serait souscrite qu'à hauteur de 75 %, sur la base d'un Prix de l'Offre égal à la borne inférieure de la fourchette indicative, les fonds levés seraient alloués pour l'essentiel au premier objectif

¹¹ Marchés adressables calculés comme la somme des marchés adressés par ARTUS (en 2027), EPYGON et KALIOS (en 2027) et KARDIOZIS (en 2023) : Urinary Incontinence (UI) Devices (Optima Insights, September 2020) / Transcatheter Mitral Valve Implantation MarketSize (EmergenResearch, September2020) / Global Aortic Aneurysm Market (Infoholic Research 2017).

¹² Sous réserve de franchissement d'étapes cliniques de développement complémentaires (cf tableau en page 2 du communiqué) et d'obtention de financements nécessaires au développement de la Société (cf facteur de risque lié à la liquidité, section 3, article 3.4.1 du Document d'Enregistrement.



COMMUNIQUE DE PRESSE

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie

Communication à caractère promotionnel

susmentionné, le solde servant à rembourser en partie l'endettement financier du Groupe lié aux obligations convertibles, aux obligations simples et aux comptes courants d'associés mentionnés ci-dessus.

Eligibilité de l'offre aux PEA et PEA-PME

Affluent Medical annonce respecter les critères d'éligibilité au dispositif PEA-PME précisés par les dispositions des articles L. 221-32-2 et D.221-113-5 et suivants du Code monétaire et financier. En conséquence, les actions Affluent Medical peuvent pleinement être intégrées au sein des plans d'épargne en actions (PEA) et des comptes PEA-PME, qui bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le PEA classique.

Mise à disposition du Prospectus

Des exemplaires du Prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès d'Affluent Medical et sur les sites Internet : www.amf-france.org et www.investir.affluentmedical.com. L'approbation du Prospectus ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Facteurs de risques

Affluent Medical attire l'attention du public sur les facteurs de risques décrits au chapitre 3 du document d'enregistrement, notamment sur le risque de liquidité et les risques liés aux retards ou échecs de développement des dispositifs médicaux du groupe ainsi qu'à la section 3 « Facteurs de risques de marché pouvant influencer sensiblement sur les valeurs mobilières offertes » de la Note d'Opération. La concrétisation d'un ou plusieurs de ces risques peut avoir un effet défavorable significatif sur les activités, le patrimoine, la situation financière, les résultats ou les perspectives d'Affluent Medical, ainsi que sur le prix de marché de ses actions. Les investisseurs potentiels sont invités à lire le Prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les valeurs mobilières de la Société.

Intermédiaires financiers et conseils

	Coordinateur Global, Chef de File et Teneur de Livre
	Coordinateur Global, Chef de File et Teneur de Livre
	Conseil Juridique
	Auditeur
	Auditeur
	Accompagnement IFRS
	Conseil en communication financière
	Conseil en communication corporate

**Retrouvez toute l'information relative
au projet d'introduction en bourse d'Affluent Medical sur :**

<https://investir.affluentmedical.com>



COMMUNIQUE DE PRESSE

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie

Communication à caractère promotionnel

PRINCIPALES MODALITES DE L'OPERATION

■ CAPITAL SOCIAL AVANT L'OPÉRATION

Société anonyme à conseil d'administration, au capital de 15 256 824 euros divisé en 15 256 824 actions de 1 € de nominal chacune.

■ CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION

- Libellé : AFFLUENT MEDICAL
- Code mnémonique : AFME
- Code ISIN : FR0013333077
- Marché de cotation : Euronext Paris
- Classification ICB : 4535 - Medical Equipment - 20102010 - Medical Equipment
- LEI : 969500N30CO4B5N2GN67
- Éligibilité au dispositif PEA « PME-ETI »¹³

■ FOURCHETTE INDICATIVE DE PRIX

Entre 7,40 euros et 9,80 euros par action nouvelle. Cette information est donnée à titre purement indicatif et ne préjuge en aucun cas du prix de l'offre qui pourra être fixé en dehors de cette fourchette indicative.

■ TAILLE INITIALE DE DE L'OFFRE

L'Offre s'effectuera par la mise sur le marché de 3.837.210 actions nouvelles à émettre, pouvant être portées à 4.412.791 actions nouvelles en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension et 661.918 actions nouvelles supplémentaires en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation, soit un maximum de 5.074.709 actions offertes en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et l'Option de Surallocation.

■ MONTANT BRUT DE L'OPÉRATION

Un montant d'environ 33,0 M€ pouvant être porté à un montant d'environ 38,0 M€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension, et à un montant d'environ 43,6 M€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation (sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix de l'Offre, soit 8,60 euros).

■ PRODUIT NET DE L'EMISSION

Un montant net d'environ 29,7 M€ pouvant être porté à environ 34,4 M€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et à un montant d'environ 39,7 M€ en cas d'exercice intégral à la fois de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation (sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix de l'offre, soit 8,60 euros).

■ STRUCTURE DE L'OFFRE

La diffusion des actions offertes sera réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« Offre »), comprenant :

- Une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« Offre à Prix Ouvert » ou « OPO »), étant précisé que :
 - les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés : fraction d'ordre A1 (de 1 action jusqu'à 450 actions incluses) et fraction d'ordre A2 (au-delà de 450 actions) ;
 - les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordre A2 dans le cas où tous les ordres ne pourraient pas être entièrement satisfaits.
- Un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « Placement Global ») comportant :
 - un placement en France ; et ;

¹³ Ce dispositif est conditionnel et dans la limite des plafonds disponibles. Les personnes intéressées sont invitées à se rapprocher de leur conseiller financier.



COMMUNIQUE DE PRESSE

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie

Communication à caractère promotionnel

- un placement privé international dans certains pays, en dehors, notamment, des Etats-Unis d'Amérique, du Japon, du Canada et de l'Australie.

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10% du nombre d'actions offertes dans le cadre de l'offre (avant exercice éventuel de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation).

■ ENGAGEMENTS D'ABSTENTION ET DE CONSERVATION

- Engagement d'abstention de la Société : 180 jours.
- Engagement de conservation des actionnaires de la Société : 180 jours ;
- Engagement de conservation du management et des salariés : 360 jours ;

■ ENGAGEMENTS DE SOUSCRIPTION

La Société a reçu des engagements de souscription à hauteur de 20 M€ (soit environ 60,6 % du montant de l'Offre initiale sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix de l'offre et 93,9% du montant de l'émission réalisée à hauteur de 75% du montant de l'Offre initialement prévu sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix de l'offre) de la part de :

- 2 fonds d'investissement gérés par Truffle Capital pour un montant de 14.000 K€ (dont 4.000 K€ au titre d'un engagement de garantie afin d'atteindre si nécessaire 75% du montant de l'Offre initialement prévu) ;
- Ginko Invest pour un montant de 250 K€ ;
- Kreos Capital pour un montant de 2.000 K€ par compensation de créance ;
- 7 investisseurs individuels pour un montant de 2.900 K€ (dont 750 K€ au titre d'un engagement de garantie afin d'atteindre si nécessaire 75% du montant de l'Offre initialement prévu) ;
- Friedland Gestion, Aurore Invest et Marsac Advisors pour un montant de 850 K€ au titre d'un engagement de garantie afin d'atteindre si nécessaire 75% du montant de l'Offre initialement prévu.

■ CALENDRIER INDICATIF

26 mai 2021	<ul style="list-style-type: none">- Approbation du Prospectus par l'AMF- Approbation du Supplément au Document d'enregistrement par l'AMF
27 mai 2021	<ul style="list-style-type: none">- Ouverture de l'offre à prix ouvert et du placement global
8 juin 2021	<ul style="list-style-type: none">- Clôture de l'offre à prix ouvert à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour celles par Internet
9 juin 2021	<ul style="list-style-type: none">- Clôture du placement global à 12 heures (heure de Paris),- Diffusion du communiqué de presse annonçant le résultat de l'offre
11 juin 2021	<ul style="list-style-type: none">- Règlement-livraison de l'offre à prix ouvert et du placement global
14 juin 2021	<ul style="list-style-type: none">- Début des négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris- Début de la période de stabilisation éventuelle
8 juillet 2021	<ul style="list-style-type: none">- Date limite d'exercice de l'option de surallocation- Fin de la période de stabilisation éventuelle



COMMUNIQUE DE PRESSE

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie

Communication à caractère promotionnel

Contacts :

AFFLUENT MEDICAL

Jérôme GEOFFROY
Directeur Administratif et Financier
investor@affluentmedical.com

ACTIFIN, communication financière

Ghislaine GASPARETTO
+33 (0)1 86 26 68 17
affluentmedical@actifin.fr

ACTIFIN, relations presse financière

Jennifer JULLIA
+33 (0)6 47 97 54 87
jjullia@actifin.fr

DGM, relations presse corporate

Thomas ROBOREL de CLIMENS
+33 (0) 6 14 50 15 84
thomasdeclimens@dgm-conseil.fr

Données prospectives

Le présent communiqué contient des indications sur les perspectives et axes de développement d'Affluent Medical.

Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel ou de termes à caractère prospectif tels que « estimer », « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entendre », « devoir », « ambitionner », « croire », « souhaiter », « pouvoir » ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire.

Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par Affluent Medical. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire. Les informations prospectives mentionnées dans le présent communiqué sont données uniquement à la présente date. Affluent Medical opère dans un environnement concurrentiel et en constante évolution. Elle ne peut donc anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective, étant rappelé qu'aucune de ces informations prospectives ne constitue une garantie de résultats réels.

Affluent Medical ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.

Avertissement

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou une sollicitation du public pour une offre quelconque.

Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à Affluent Medical ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il doit être satisfait à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises.

Le présent communiqué est une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'offre de vente ou de souscription de valeurs mobilières nécessitant un prospectus au sens du Règlement Prospectus 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le « Règlement Prospectus »), lequel est également applicable au Royaume-Uni par application du European Union (Withdrawal) Act 2018 (l'« EUWA »).

En France, une offre au public de valeurs mobilières ne peut intervenir qu'en vertu d'un prospectus approuvé par l'AMF. S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres ») sur le territoire desquels les dispositions du Règlement Prospectus sont applicables et au Royaume-Uni, aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces États membres ou au Royaume-Uni. En conséquence, les valeurs mobilières d'Affluent Medical ne peuvent et ne seront pas offertes au Royaume-Uni ou dans aucun des Etats membres autres que la France, sauf conformément aux dérogations prévues par l'Article 3(2) du Règlement Prospectus, lequel est également applicable au Royaume-Uni par application de l'EUWA ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Affluent Medical d'un prospectus au titre de l'article 3 du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre ou des réglementations applicables au Royaume-Uni.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, de l'Australie, du Canada ou du Japon. Il ne constitue pas et ne saurait en aucun cas être considéré comme constituant une offre au public de titres financiers, ni comme une sollicitation du public relative à une offre de quelque nature que ce soit dans un quelconque pays, y compris en France.

Le présent communiqué ne constitue ni ne fait partie d'aucune offre de titres financiers ou une quelconque sollicitation d'achat, de souscription ou de vente de titres financiers aux Etats-Unis d'Amérique. Des titres financiers ne peuvent être offerts, souscrits ou vendus aux Etats-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act ») et des lois propres à chaque Etat applicables aux titres financiers, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions Affluent Medical n'ont pas été et ne seront



COMMUNIQUE DE PRESSE

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie

Communication à caractère promotionnel

pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et Affluent Medical n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique.

Ce communiqué ne constitue pas une invitation à s'engager dans, et n'a pas pour objet d'encourager, une activité d'investissement, au sens de la Section 21 du Financial Services and Markets Act 2000, tel qu'amendé (« FSMA »). Ce document est exclusivement destiné (i) aux personnes qui se trouvent hors du Royaume-Uni, ou (ii) aux investisseurs qualifiés au sens de l'article 2 du Règlement Prospectus, lequel est également applicable au Royaume-Uni par application de l'EUWA (x)aux professionnels en matière d'investissement (investment professionals) au sens de l'article 19(5) du FSMA (Financial Promotion) Order 2005 (le « Règlement »), (y) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) du Règlement (sociétés à capitaux propres élevés, associations non immatriculées, etc.) et (z) à toute autre personne à qui ce communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (toutes les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (ii)(x), (ii)(y)et (iv(ii)(z) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres financiers d'Affluent Medical visés dans le présent communiqué de presse sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres financiers ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient.

La diffusion, la publication ou la distribution du présent communiqué de presse dans certains pays peut être sujette à des restrictions en vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.



COMMUNIQUE DE PRESSE

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie

Communication à caractère promotionnel

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Visa AMF n° 21-177 en date du 26 mai 2021

Section 1 – Introduction

1.1	Nom et codes internationaux d'identification des valeurs mobilières - Libellé pour les Actions : AFFLUENT MEDICAL - Code ISIN : FR0013333077
1.2	Identité et coordonnées de l'émetteur - Affluent Medical, 320, avenue Archimède – Les Pléiades III – Bâtiment B – 13100 Aix-en-Provence (la « Société » et, avec l'ensemble de ses filiales, le « Groupe ») - LEI : 969500N30CO4B5N2GN67
1.3	Identité et coordonnées de l'offreur ou de la personne qui sollicite l'admission à la négociation sur un marché réglementé Sans objet
1.4	Identité et coordonnées de l'autorité compétente qui approuve le Prospectus Autorité des marchés financiers (AMF), 17, place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02
1.5	Date d'approbation du prospectus 26 mai 2021
1.6	Avertissements Le résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières concernées doit être fondée sur un examen de l'intégralité du Prospectus par l'investisseur. Si une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon le droit national, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Une responsabilité civile n'incombe qu'aux personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, que pour autant que le contenu du résumé soit trompeur, inexact ou incohérent, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, ou qu'il ne fournisse pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières. L'investisseur peut perdre tout ou partie du capital investi.

Section 2 – Informations clés sur l'émetteur

Point 2.1 – Qui est l'émetteur des valeurs mobilières ?

2.1.1	Siège social / Forme juridique / LEI / Droit applicable / Pays d'origine - Siège social : 320, avenue Archimède – Les Pléiades III – Bâtiment B – 13100 Aix-en-Provence - Forme juridique : société anonyme à conseil d'administration - LEI : 969500N30CO4B5N2GN67 - Droit applicable : droit français - Pays d'origine : France
2.1.2	Principales activités Affluent Medical est une société développant des dispositifs médicaux mini-invasifs de nouvelle génération, à un stade clinique, avec l'objectif de sauver la vie et d'améliorer la qualité de vie de millions de patients à travers le monde touchés par des pathologies sévères dans les domaines de l'urologie et de la cardiologie fonctionnelle. Affluent Medical développe un portefeuille de produits et une technologie offrant des solutions disruptives et efficaces pour réguler les flux urétraux, cardiaques ou aortiques, en rétablissant la physiologie naturelle des patients, tout en simplifiant l'acte chirurgical (précision, rapidité et sécurité optimales) et en réduisant le coût total des soins à court et long termes : - trois prothèses implantables innovantes <i>best-in-class</i> : o Artus : sphincter artificiel pour le traitement de l'incontinence urinaire modéré à sévère rétablissant le contrôle complet de la vessie, en fermant ou ouvrant le flux urinaire à la volonté du patient à l'aide d'une simple télécommande, conçu à la fois pour les hommes et les femmes. o Kalios : seul anneau conçu pour la réparation de la valve mitrale optimisé pour une intervention en chirurgie cardiaque mini-invasive et permettant de multiples réajustements post-opératoires par voie transcathéter - sans réintervention chirurgicale invasive. Il s'agit ainsi d'une technologie hybride unique. o Epygon : seule bioprothèse valvulaire mitrale physiologique implantée par voie transcathéter capable de mimer la valve mitrale native. - une technologie Kardiozis à base de fibres thrombogènes s'ajustant sur une endoprothèse (stent-greffe) pour le traitement de l'anévrisme aortique abdominal et assurant une embolisation naturelle permettant de réduire les risques d'endofuites générant un risque de rupture de l'anévrisme. Ces quatre produits ou technologie ont en commun de pouvoir parfaitement s'ajuster aux besoins propres de chaque patient dans le cadre de procédures mini-invasives avec des solutions optimisées, des composants biocompatibles et miment l'anatomie ou restaurent la physiologie humaine pour des indications médicales critiques.

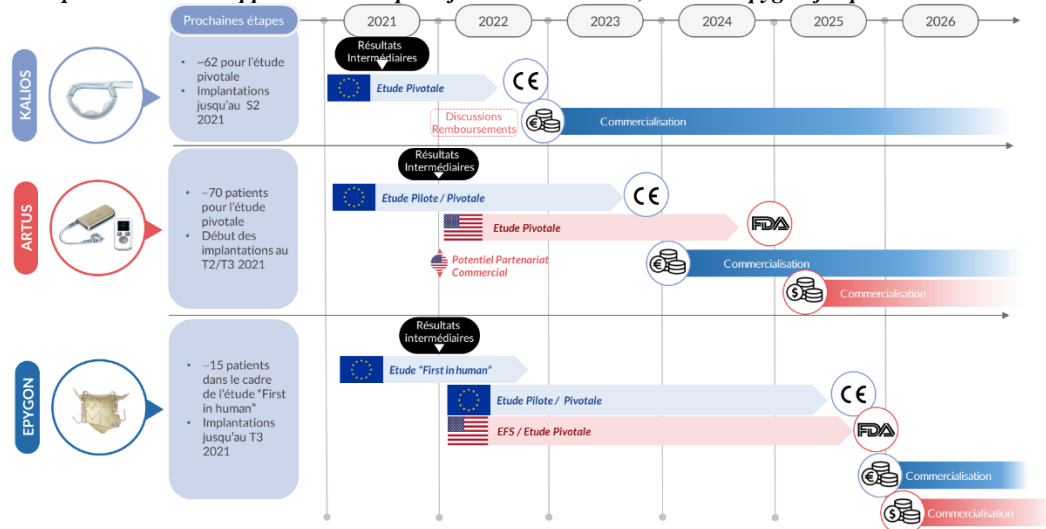


COMMUNIQUE DE PRESSE

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie

Communication à caractère promotionnel

Prochaines étapes-clés du développement des dispositifs médicaux Kalios, Artus et Epygon jusqu'à leur commercialisation ⁽¹⁾



⁽¹⁾ sous réserve d'obtention des financements nécessaires et de l'évolution de la pandémie de Covid-19

2.1.3 Principaux actionnaires

La répartition de l'actionnariat de la Société à la date d'approbation du Prospectus est la suivante :

Actionnaires	Répartition du capital et des droits de vote sur une base non diluée				Répartition du capital et des droits de vote sur une base diluée*			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Fonds et sociétés gérés par Truffle Capital	10.674.399	69,96%	19.089.137	68,54%	10.674.399	56,58%	19.089.137	60,68%
Autres investisseurs financiers	3.987.831	26,14%	7.958.685	28,57%	3.987.831	21,14%	7.958.685	25,30%
Fondateurs, Dirigeants et membres du conseil d'administration, du collège des censeurs et des comités	594.124	3,89%	804.124	2,89%	2.931.497	15,54%	3.141.497	9,99%
Salariés	470	0,00%	940	0,00%	1.271.360	6,74%	1.271.830	4,04%
TOTAL	15.256.824	100,00%	27.852.886	100,00%	18.829.104	100,00%	31.425.166	100,00%

* En ce inclus l'exercice des 377.407 BSA et les 3.194.873 BSPCE, donnant droit à un nombre maximum de 3.608.263 actions de la Société (en ce qui compris 205.762 actions sur exercice des BSA Kreos sur la base du point médian de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre) soit 18,90% du capital sur une base diluée.

2.1.4 Identité des principaux dirigeants

- Michel Finance, Président directeur général

2.1.5 Identité des contrôleurs légaux des comptes

- PricewaterhouseCoopers Audit représenté par Monsieur Thierry Charron
- Experte représenté par Monsieur Jérôme Magnan

Point 2.2 Quelles sont les informations financières clés concernant l'émetteur ?

2.2.1 Informations financières historiques

Les éléments financiers présentés ci-dessous sont issus des comptes consolidés du Groupe établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne pour les exercices clos aux 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019 et des comptes consolidés du Groupe établis conformément aux normes comptables françaises (CRC 99-02) pour l'exercice clos au 31 décembre 2018. Les lecteurs sont invités à lire les indicateurs ci-dessous en relation avec les états financiers du Groupe et les notes annexes aux états financiers présentés au chapitre 18 du Document d'Enregistrement.

Actif Simplifié (en K€)	31 décembre 2020 IFRS	31 décembre 2019 IFRS	31 décembre 2018 CRC 99-02
Total actifs non courants	56.915	59.136	60.626
- dont Goodwill	32.203	32.203	32.203
- dont autres immob. incorp	22.566	24.442	26.209
Total actifs courants	7.911	6.116	11.268
- dont Trésorerie et équiv. de trésorerie	5.650	2.126	3.224
Total Actif	64.826	65.252	71.894
Passif Simplifié (en K€)	31 décembre 2020 IFRS	31 décembre 2019 IFRS	31 décembre 2018 CRC 99-02



COMMUNIQUE DE PRESSE

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie

Communication à caractère promotionnel

Capitaux propres y compris autres fonds propres	35.289	30.964	49.960
Total passifs non courants	19.772	24.780	15.515
- dont dettes financières non courantes	16.248	19.882	9.035
Total passifs courants	9.765	9.508	6.418
- dont dettes financières courantes	3.575	3.290	1.079
- dont dettes fournisseurs	2.352	3.704	3.573
Compte de résultat simplifié (en K€)	31 décembre 2020 (12 mois) – IFRS	31 décembre 2019 (12 mois) – IFRS	31 décembre 2018 (10 mois) – CRC 99-02
Chiffre d'affaires	0	0	1.902
Résultat opérationnel / Résultat d'exploitation	-12.594	-13.841	-13.212
Résultat net de la période	-14.319	-16.589	-11.248
Etat des flux de trésorerie consolidés simplifié (en K€)	31 décembre 2020 (12 mois) – IFRS*	31 décembre 2019 (12 mois) – IFRS	31 décembre 2018 (10 mois) - CRC 99-02
Flux de trésorerie - Opérationnel	-8.936	-11.412	-9.334
Flux de trésorerie - Investissement	-304	-185	-2.061
Flux de trésorerie - Financement	12.762	10.386	9.743
Variation de trésorerie	3.522	-1.211	-1.653

La Société a perçu 1,0 M€ d'avances en compte courant d'associés consenties par des fonds gérés par Truffle Capital qui seront remboursées à l'issue de la réalisation de l'Offre et 0,8M€ de PGE (0,4M€ par Affluent Medical en avril 2021 auprès de BNP Paribas et Bpifrance et 0,4 M€ en février 2021 par MyoPowers auprès du CIC) qui seront remboursés sur 4 ans avec un différé d'un an. Il n'y a pas eu d'autre changement significatif dans la situation financière du Groupe depuis les dernières informations financières historiques au 31 décembre 2020.

2.2.2 Informations pro forma : Sans objet

2.2.3 Réserves sur les informations financières historiques : Sans objet

Point 2.3 Quels sont les risques spécifiques à l'émetteur ?

2.3.1 Un investissement dans les titres de la Société comprend de nombreux risques et incertitudes liés aux activités du Groupe pouvant résulter en une perte partielle ou totale de leur investissement pour les investisseurs, notamment :

Risques liés aux retards ou échecs de développement des dispositifs médicaux innovants implantables du Groupe

La Société pourrait connaître des retards, notamment en raison de la pandémie de Covid-19 qui a occasionné un retard dans les recrutements de patients pour Kalios et l'identification de patients pour Epygon et la préparation de l'étude en question, voire des échecs dans le développement de ses dispositifs médicaux du Groupe ce qui pourrait décaler leur commercialisation.

Risques liés à l'absence de succès de la commercialisation des produits ou technologie du Groupe

Les dispositifs médicaux Artus, Kalios, Epygon ou ceux basés sur la technologie Kardiozis pourraient ne pas réussir à obtenir l'adhésion de la communauté médicale, des prescripteurs de soins, des tiers-payeurs et ainsi ne pas connaître de succès commercial et ne pas générer de revenus suffisants.

Risques liés à la concurrence actuelle et future sur les produits développés par le Groupe

Les produits Artus, Kalios, Epygon ou ceux basés sur la technologie Kardiozis pourraient ne pas pouvoir être commercialisés avant l'arrivée sur le marché de produits concurrents et faire face à des produits présentant des avantages qualitatifs en termes d'efficacité, de facilité d'utilisation ou/et de prix susceptibles de les rendre obsolètes. Le Groupe évolue dans un environnement où il y a des sociétés de taille plus importante et bénéficiant d'expériences significatives sur les plans clinique, industriel et commercial.

Risques liés à l'obtention des autorisations de mise sur le marché pour les dispositifs médicaux ou technologie du Groupe

Les dispositifs médicaux du Groupe sont en phase d'études cliniques. Un retard ou un échec dans l'obtention d'une autorisation, certification ou enregistrement (se référer au schéma du point 2.1.2 précisant les dates envisagées du marquage CE et/ou de l'approbation FDA pour chacun des produits) sur tout ou partie des marchés du Groupe pour un produit ou une technologie donné pourrait aboutir à une perte des coûts de développement engagés, de la valeur de marché du dispositif médical et de la propriété intellectuelle qui y est attachée, à des coûts additionnels de redéveloppement et à une incapacité à commercialiser le produit à plus ou moins grande échelle.

Risques liés aux droits de propriété intellectuelle

Le succès commercial du Groupe reposera sur sa capacité à obtenir, maintenir en vigueur et faire respecter la protection de ses innovations par des brevets (31 familles de brevets dont la protection est assurée pour Artus et Kalios jusqu'en 2037, pour Epygon jusqu'en 2038 et pour Kardiozis jusqu'en 2041), et à assurer, contre les tiers, la protection de ses droits en matière de brevets, marques et demandes y afférentes ainsi que de ses autres droits de propriété intellectuelle ou assimilés (tels que notamment ses secrets commerciaux, secrets d'affaires et son savoir-faire) sur les marchés importants sur lesquels le Groupe entend vendre ses produits (Europe, USA).

Risques liés au processus de fabrication des dispositifs médicaux du Groupe

Le Groupe internalise une partie du processus de fabrication d'Epygon et Artus et sous-traite quasi-totalement la fabrication de Kalios. Tous les produits du Groupe doivent respecter les exigences liées aux normes de fabrication applicables notamment en matière de gestion de la qualité. Le Groupe pourrait toutefois ne pas être en mesure de remplir les exigences attachées à ces normes de fabrication. La politique d'approvisionnement du Groupe devra être revue au stade de l'industrialisation avec notamment la conclusion de contrats visant à sécuriser ses approvisionnements à long terme auprès de plusieurs fournisseurs.



COMMUNIQUE DE PRESSE

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie

Communication à caractère promotionnel

Risques liés à des défaillances ou de défauts des fournisseurs ou sous-traitants

Le choix et la gestion des sous-traitants constituent des facteurs clés de développement pour le Groupe. Il existe un risque de défectuosité et de non-conformité de tout ou partie des composants des dispositifs médicaux Artus, Kalios ou Epygon sous-traités pouvant entraîner des sanctions pour le Groupe (amendes, dommages et intérêts, refus des instances règlementaires de laisser procéder aux essais cliniques futurs, suspension ou retrait des autorisations ou certificats obtenus, saisie ou rappel de produits, poursuites pénales...).

Risques liés à la mise en œuvre de la stratégie de commercialisation du Groupe

Le Groupe ne dispose pas des autorisations requises ni de l'organisation interne et de l'infrastructure nécessaires pour la commercialisation (marketing, vente directe et indirecte via la constitution d'un réseau de distribution) de ses dispositifs médicaux Artus, Kalios et Epygon. La mise en place de cette infrastructure pourrait prendre du retard ou générer des difficultés pouvant avoir un effet défavorable significatif sur les perspectives, la situation financière et/ou ses résultats du Groupe.

Risques de liquidité

Les comptes du Groupe ont été arrêtés sur le principe de continuité d'exploitation. Le Groupe ne bénéficie pas de la trésorerie nécessaire pour financer son activité sur les douze prochains mois, il peut financer ses activités jusqu'à fin juin 2021 sur la base de sa trésorerie existante (1,2 M€ à la date d'approbation du Prospectus). L'Offre est destinée à doter Affluent Medical des moyens nécessaires au financement de son développement à minima pour les douze prochains mois.

Risque de dilution

La Société a émis et attribué des BSA et BSPCE dont l'exercice intégral représenterait une dilution maximum de 18,90% du capital sur une base pleinement diluée (en ce qui compris 205.762 actions sur exercice des BSA Kreos sur la base du point médian de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre). La Société pourrait également procéder à l'avenir à l'attribution de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital et réaliser des augmentations de capital complémentaires pour financer son développement qui entraîneraient une dilution supplémentaire des actionnaires.

Section 3 – Informations clés sur les valeurs mobilières

Point 3.1 – Quelles sont les principales caractéristiques des valeurs mobilières ?

3.1.1	<p>Nature, catégorie et numéro d'identification des actions offertes et/ou admises aux négociations</p> <p>Nature et nombre des titres dont l'admission aux négociations est demandée</p> <p>Les actions de la Société dont l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (« Euronext Paris ») (compartiment B ou C) est demandée sont :</p> <ul style="list-style-type: none">- l'ensemble des actions composant le capital social de la Société, soit 15.256.824 actions, d'une valeur nominale de 1 euro chacune, intégralement souscrites, entièrement libérées et de même catégorie (après prise en compte de la conversion des actions de préférence de catégorie A en actions ordinaires) (les « Actions Existantes ») ;- un nombre de 3.837.210 actions ordinaires nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire et/ou compensation de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public (correspondant, à titre indicatif, à un montant de 33.000.006 euros, prime d'émission incluse, sur la base d'un Prix de l'Offre (tel que ce terme est défini ci-dessous) égal au point médian de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre), étant précisé que :<ul style="list-style-type: none">o le nombre d'actions nouvelles à émettre pourra être porté à un nombre de 4.412.791 actions nouvelles, correspondant, à titre indicatif, à un montant de 37.950.002,60 euros, prime d'émission incluse, sur la base d'un Prix de l'Offre égal au point médian de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre) en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension (tel que ce terme est défini ci-dessous) (ensemble, les « Actions Nouvelles ») ;o 661.918 actions nouvelles supplémentaires (correspondant, à titre indicatif, à un montant de 5.074.709 euros, prime d'émission incluse, sur la base d'un Prix de l'Offre égal au point médian de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre) pourront être émises en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation (tel que ce terme est défini ci-dessous) (les « Actions Nouvelles Supplémentaires »). <p>Les Actions Nouvelles et les Actions Nouvelles Supplémentaires sont définies ensemble comme les « Actions Offertes ».</p> <p>Les Actions Offertes et les Actions Existantes sont désignées ci-après les « Actions ».</p> <p>Assimilation aux Actions Existantes</p> <p>Les Actions Offertes seront toutes de même valeur nominale et de même catégorie que les Actions Existantes (à la date du règlement-livraison de l'Offre).</p> <p>Date de jouissance : Les Actions Offertes seront assimilables dès leur émission aux Actions Existantes. Elles porteront jouissance courante.</p> <p>Code ISIN : FR0013333077</p>
3.1.2	<p>Devise d'émission / Dénomination</p> <ul style="list-style-type: none">- Devise : Euro- Libellé pour les Actions : AFFLUENT MEDICAL- Mnémotique : AFME
3.1.3	<p>Nombre d'actions émises / Valeur nominale des actions</p> <p>3.837.210 Actions Nouvelles, pouvant être augmenté d'un nombre maximum de 575.581 Actions Nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et pouvant être augmenté d'un nombre maximum de 661.918 Actions Nouvelles Supplémentaires en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension (tel que ce terme est défini ci-dessous) et de l'Option de Surallocation (tel que ce terme est défini ci-dessous). Une fois émises, les Actions Offertes seront intégralement souscrites, entièrement libérées et de même catégorie que les Actions Existantes. La valeur nominale par action ordinaire est égale à 1 euro à la date d'approbation du Prospectus.</p>
3.1.4	<p>Droits attachés aux actions</p> <p>En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux Actions de la Société sont les suivants : (i) un droit à dividendes et un droit de participation aux bénéfices de la Société, (ii) droit de participer aux assemblées générales des actionnaires (iii) droit de vote, étant précisé qu'un droit de vote double sera attribué à toute action justifiant d'une inscription au nominatif pendant une durée continue de deux ans au nom du même actionnaire, (iv) un droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie, (v) un droit de participation à tout excédent en cas de liquidation.</p>



COMMUNIQUE DE PRESSE

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie

Communication à caractère promotionnel

3.1.5	Rang relatif des valeurs mobilières dans la structure du capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité Sans objet
3.1.6	Restrictions à la libre négociabilité des actions Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital de la Société.
3.1.7	Politique en matière de dividendes La Société se positionne en tant que valeur de croissance et n'entend pas adopter une politique de versement de dividendes réguliers, à ce stade.
Point 3.2 – Où les valeurs mobilières seront-elles négociées ?	
3.2.1	Demande d'admission à la négociation L'admission des Actions est demandée sur le Compartiment B ou C d'Euronext Paris. Aucune autre demande d'admission aux négociations sur un marché réglementé n'a été formulée par la Société.
Point 3.3 Les valeurs mobilières font-elles l'objet d'une Garantie ?	
3.3.1	Sans objet
Point 3.4 – Quels sont les principaux risques spécifiques aux valeurs mobilières ?	
3.4.1	Principaux risques propres aux valeurs mobilières Les principaux risques liés à l'Offre et aux actions de la Société sont les suivants : <ul style="list-style-type: none">- les actions de la Société n'ont jamais été négociées sur un marché financier et seront soumises aux fluctuations de marché et pourraient être affectées par une volatilité importante. En outre, un marché liquide pourrait ne pas se développer ou perdurer ;- l'Offre ne fera pas l'objet d'un contrat de garantie et la non-signature ou la résiliation du Contrat de Placement pourrait entraîner une annulation de l'Offre notamment dans l'hypothèse où des conditions suspensives usuelles ne seraient pas réalisées et en cas de survenance d'événements majeurs susceptibles de compromettre l'Offre ;- l'insuffisance des souscriptions pourrait entraîner la réduction de l'augmentation de capital, voire l'annulation de l'Offre dans l'hypothèse où les souscriptions reçues n'atteindraient pas 75% du montant initialement prévu;- la cession par les principaux actionnaires de la Société d'un nombre important d'actions de la Société pourrait avoir un impact défavorable sur le cours des actions de la Société ;- les fonds et sociétés gérés par Truffle Capital pourraient exercer, du fait de leur participation, une influence significative sur la Société.
Section 4 – Informations clés sur l'offre au public de valeurs mobilières et/ou l'admission à la négociation sur le marché réglementé	
Point 4.1 – À quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans cette valeur mobilière ?	
4.1.1	Modalités et conditions de l'Offre Structure de l'Offre : Il est prévu que la diffusion des Actions Offertes soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« Offre »), comprenant : <ul style="list-style-type: none">- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« Offre à Prix Ouvert » ou « OPO ») étant précisé que :<ul style="list-style-type: none">o les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés : fraction d'ordre A1 (de 1 action jusqu'à 450 actions incluses) et fraction d'ordre A2 (au-delà de 450 actions) ;o les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordre A2 dans le cas où tous les ordres ne pourraient pas être entièrement satisfaits ;- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « Placement Global ») comportant un placement privé en France et un placement privé international dans certains pays (à l'exception, notamment, des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie et du Japon). Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10% du nombre d'actions offertes dans le cadre de l'Offre avant exercice éventuel de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation (tels que définis ci-après). Clause d'Extension : la Société pourra, en fonction de l'importance de la demande, augmenter le nombre initial d'Actions Nouvelles d'un maximum de 575.581 Actions Nouvelles (la « Clause d'Extension »). Option de Surallocation : la Société consentira à Invest Securities, au nom et pour le compte des Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, une option permettant l'acquisition d'un nombre d'actions représentant un maximum de 15% du nombre d'Actions Nouvelles. Ainsi, en fonction de l'importance de la demande, la Société pourra augmenter le nombre initial d'Actions Nouvelles émises d'un maximum de 661.918 Actions Nouvelles Supplémentaires (l'« Option de Surallocation »). Fourchette indicative de prix et méthodes de Fixation du Prix de l'Offre Le prix des actions offertes dans le cadre de l'OPO sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global (le « Prix de l'Offre »). Le Prix de l'Offre pourrait se situer dans une fourchette comprise entre 7,40 et 9,80 euros par action (la « Fourchette Indicative du Prix de l'Offre »), fourchette arrêtée par le conseil d'administration de la Société le 25 mai 2021. Elle pourra être modifiée à tout moment jusqu'au et y compris le jour prévu pour la fixation du Prix de l'Offre (inclus). Le Prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette. Méthodes de fixation du Prix de l'Offre Il est prévu que le Prix de l'Offre soit fixé par le conseil d'administration le 9 juin 2021 selon le calendrier indicatif. Le Prix de l'Offre résultera de la confrontation de l'offre des actions et des demandes émises par les investisseurs dans le cadre du Placement Global, selon la technique dite de « <i>construction du livre d'ordres</i> » telle que développée par les usages professionnels. Calendrier indicatif de l'opération :
26 mai 2021	Approbation du Supplément / Approbation du Prospectus par l'AMF
27 mai 2021	Diffusion du communiqué annonçant l'Offre et la mise à disposition du Prospectus Publication par Euronext de l'avis d'ouverture de l'OPO / Ouverture de l'OPO et du Placement Global
8 juin 2021	Clôture de l'OPO à 17 heures (souscriptions aux guichets) et à 20 heures (souscriptions par Internet)
9 juin 2021	Clôture du Placement Global à 12 heures (heure de Paris) / Fixation du Prix de l'Offre / Signature du Contrat de Placement Publication par Euronext de l'avis de résultat de l'Offre / Diffusion du communiqué de presse indiquant le Prix de l'Offre et le résultat de l'Offre / Début de la période de stabilisation éventuelle



COMMUNIQUE DE PRESSE

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie

Communication à caractère promotionnel

11 juin 2021	Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global
14 juin 2021	Début des négociations des actions de la Société sur Euronext Paris sur une ligne de cotation intitulée « Affluent Medical »
8 juillet 2021	Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation / Fin de la période de stabilisation

Modalités de souscription

Les personnes désireuses de participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 8 juin 2021 à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet, si cette possibilité leur est donnée par leur intermédiaire financier. Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par l'un ou plusieurs des Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés au plus tard 9 juin 2021 à 12 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée.

Révocation des ordres

Les ordres de souscription reçus des particuliers par Internet dans le cadre de l'OPO seront révocables, par Internet, jusqu'à la clôture de l'OPO, le 8 juin 2021 à 20h00 (heure de Paris). Tout ordre émis dans le cadre du Placement Global pourra être révoqué auprès du Coordinateur Global, Chef de File et Teneur de Livre Associé ayant reçu cet ordre et ce jusqu'au 9 juin 2021 à 12 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée ou prorogation.

Engagements de souscription reçus

A la date d'approbation du Prospectus, la Société dispose des engagements de souscription et garantie suivant :

Investisseurs	Engagements de souscription en numéraire	Engagements de souscription par compensation de créances	Engagements de garantie en numéraire ⁽¹⁾	TOTAL
Fonds gérés par Truffle Capital	10.000.000 €	-	4.000.000 €	14.000.000 €
Ginko Invest	250.000 €	-	-	250.000 €
Kreos Capital	-	2.000.000 €	-	2.000.000 €
7 investisseurs individuels	2.150.000 €	-	750.000 € ⁽²⁾	2.900.000 €
Friedland Gestion	-	-	500.000 € ⁽²⁾	500.000 €
Aurore Invest	-	-	300.000 € ⁽²⁾	300.000 €
Marsac Advisors	-	-	50.000 € ⁽²⁾	50.000 €
TOTAL	12.400.000 €	2.000.000 €	5.600.000	20.000.000 €

⁽¹⁾ Engagement de garantie afin d'atteindre si nécessaire 75% du montant de l'Offre initialement prévue ⁽²⁾ Les investisseurs recevront une commission de 5% du montant de leur engagement, indépendamment de la souscription effective des investisseurs.

Le montant total des engagements de souscription et garantie s'élève à 20,0 M€ (dont 5,6 M€ au titre de garantie de l'Offre), soit environ 60,6% du montant brut de l'Offre (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation) sur la base du point médian de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre et environ 93,9% du montant réalisée à hauteur de 75% du montant de l'émission initialement prévue sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative de Prix de l'Offre. Les engagements de souscription en numéraire ou par compensation de créances des fonds gérés par Truffle Capital (10M€), de Ginko Invest (0,25M€) et de Kreos Capital (2M€) ont vocation à être servis en priorité et intégralement, étant précisé qu'ils pourront néanmoins être réduits dans le respect des principes d'allocation usuels (principalement dans l'hypothèse où les souscriptions recueillies dans le cadre de l'Offre seraient très supérieures au nombre des Actions Offertes). Les engagements de souscription en numéraire des investisseurs individuels ont vocation à être servis intégralement. Les engagements de garantie de Truffle Capital (4M€), de Friedland Gestion (0,5M€), d'Aurore Invest (0,3M€), de Marsac Advisors (0,05M€) et d'investisseurs individuels (0,75M€) n'ont vocation à être alloués qu'afin d'atteindre si nécessaire 75% du montant de l'Offre initialement prévue et pourraient ainsi être réduits en totalité.

Ces engagements de souscription sont formulés à tout prix au sein de la fourchette de prix.

Engagement d'abstention de la Société

Durée : 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions.

Engagement de conservation

La quasi-intégralité des actionnaires¹⁴ de la Société a consenti aux Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés un engagement de conservation sur les Actions Existantes de la Société pour une période de 180 jours suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Les titulaires de BSA ou de BSPCE émis et/ou attribués à la date du Prospectus, dont l'exercice représenterait 95,94% des actions de la Société susceptibles d'être émises sur exercice de l'ensemble des BSA et BSPCE émis par la Société, ont consenti un engagement de conservation, au profit des Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, de leurs BSA et BSPCE ainsi que des actions susceptibles d'être émises sur exercice de ces derniers, pour une période de 360 jours suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Garantie

L'Offre ne fera pas l'objet d'un contrat de garantie. Dans l'hypothèse où les souscriptions reçues n'atteindraient pas 75% du montant initialement prévu, l'Offre serait annulée.

Actionnariat après l'Offre sur une base non diluée

A l'issue de l'Offre (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation), l'actionnariat de la Société ressortirait comme suit en prenant en compte l'engagement de souscription des fonds gérés par Truffle Capital pour un montant de 10 M€ :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Fonds et sociétés gérés par Truffle Capital	11.837.189	61,99%	63,91%
Autres investisseurs financiers	3.987.831	20,89%	25,11%
Fondateurs, Dirigeants et membres du conseil d'administration, du collège des censeurs et des comités	826 682	4,33%	3,27%
Salariés	470	0,00%	0,00%
Public	2.441.862	12,79%	7,71%
TOTAL	19.094.034	100,00%	100,00%

La Société a émis et attribué 377.407 BSA et 3.194.873 BSPCE donnant droit à un nombre maximum de 3.608.263 actions de la Société (en ce qui

¹⁴ A l'exception d'un actionnaire détenant 470 actions existantes de la Société



COMMUNIQUE DE PRESSE

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie

Communication à caractère promotionnel

	compris 205.762 actions sur exercice des BSA Kreos sur la base du point médian de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre) soit 18,90% du capital après l'Offre sur une base non diluée.																				
4.1.2	Estimation des dépenses totales liées à l'émission Sur la base d'un prix d'Offre égal au point médian de la Fourchette Indicative de Prix de l'Offre, les dépenses liées à l'Offre à la charge de la Société sont estimées à environ 3,3 M€, en l'absence d'exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation, et à environ 3,9 M€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.																				
4.1.3	Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'Offre L'incidence de l'Offre sur la participation dans le capital de la Société d'un actionnaire qui détiendrait à la date d'approbation du Prospectus 1% du capital social de la Société et ne souscrivant pas à celle-ci (sur la base du nombre d'actions composant le capital de la Société à la date d'approbation du Prospectus) serait la suivante : <table border="1" data-bbox="986 622 1519 833"><thead><tr><th rowspan="2">(en pourcentage)</th><th colspan="2">Participation de l'actionnaire</th></tr><tr><th>Base non diluée</th><th>Base diluée ⁽¹⁾</th></tr></thead><tbody><tr><td>Avant émission des Actions Nouvelles</td><td>1,00%</td><td>0,85%</td></tr><tr><td>Après émission de 2.877.908 Actions Nouvelles (soit 75% de l'Offre initiale)</td><td>0,84%</td><td>0,74%</td></tr><tr><td>Après émission de 3.837.210 Actions Nouvelles (soit 100% de l'Offre initiale)</td><td>0,80%</td><td>0,70%</td></tr><tr><td>Après émission de 4.412.791 Actions Nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension</td><td>0,78%</td><td>0,68%</td></tr><tr><td>Après émission de 5.074.709 Actions Offertes en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation</td><td>0,75%</td><td>0,66%</td></tr></tbody></table> <p>(1) en supposant l'exercice intégral de tous les instruments dilutifs (BSA/BSPCE) existant et pouvant conduire à la création d'un nombre maximum de 3.608.263 actions nouvelles, représentant 15,89% du capital après réalisation de l'Offre à 100% (en ce qui compris 205.762 actions sur exercice des BSA Kreos sur la base du point médian de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre).</p>	(en pourcentage)	Participation de l'actionnaire		Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾	Avant émission des Actions Nouvelles	1,00%	0,85%	Après émission de 2.877.908 Actions Nouvelles (soit 75% de l'Offre initiale)	0,84%	0,74%	Après émission de 3.837.210 Actions Nouvelles (soit 100% de l'Offre initiale)	0,80%	0,70%	Après émission de 4.412.791 Actions Nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension	0,78%	0,68%	Après émission de 5.074.709 Actions Offertes en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation	0,75%	0,66%
(en pourcentage)	Participation de l'actionnaire																				
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾																			
Avant émission des Actions Nouvelles	1,00%	0,85%																			
Après émission de 2.877.908 Actions Nouvelles (soit 75% de l'Offre initiale)	0,84%	0,74%																			
Après émission de 3.837.210 Actions Nouvelles (soit 100% de l'Offre initiale)	0,80%	0,70%																			
Après émission de 4.412.791 Actions Nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension	0,78%	0,68%																			
Après émission de 5.074.709 Actions Offertes en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation	0,75%	0,66%																			
4.1.4	Dépenses facturées à l'investisseur par l'Emetteur Sans objet																				
Point 4.2 – Qui est l'offreur et/ou la personne qui sollicite l'admission à la négociation ?																					
4.2.1	Sans objet																				
Point 4.3 – Pourquoi ce prospectus est-il établi ?																					
4.3.1	Raisons de l'Offre et utilisation prévue du produit de celle-ci <ol style="list-style-type: none">L'émission d'actions nouvelles et l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé Euronext Paris sont destinées à doter Affluent Medical des moyens nécessaires pour financer son développement. La Société souhaite affecter le produit net des fonds levés dans le cadre de l'Offre (d'un montant de 29,7 M€ pouvant être porté à 39,7 M€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation sur la base du point médian de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre) selon la répartition suivante :<ul style="list-style-type: none">40% de dépenses pour les études cliniques et les dépenses liées aux approbations réglementaires, incluant les dépenses courantes liées aux salaires et charges administratives rattachées, pour le développement clinique en Europe en vue du marquage CE de Kalios, les études pivotales d'Artus en Europe et aux Etats-Unis et l'initiation d'importantes études pivotales en Europe et aux Etats-Unis pour Epygon.25% de dépenses de recherche et développement pour continuer à améliorer le portefeuille de produits d'Affluent Medical (optimisation et nouvelle version des dispositifs médicaux existants), incluant les dépenses courantes liées aux salaires et charges administratives rattachées ;20% de dépenses marketing et commercial pour la mise en place d'une force de vente interne et de dépenses pour produire les dispositifs médicaux à plus grande échelle ;15% pour rembourser une partie de l'endettement financier du Groupe constitué des obligations convertibles Head Leader d'un montant de 4,1 M€, des obligations simples souscrites auprès de Kreos Capital d'un montant de 4,9 M€ (dont 2,0 M€ seront remboursés par compensation de créances dans le cadre de l'Offre), les comptes courants d'associés consentis par des fonds gérés par Truffle Capital d'un montant de 1,0 M€, ainsi que des avances remboursables Bpifrance (d'un montant maximum de 9,5M€) et des PGE (d'un montant maximum de 2,5M€).Dans le cas où l'Offre ne serait souscrite qu'à hauteur de 75 %, sur la base d'un Prix de l'Offre égal à la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre (soit un produit net estimé de 18,5 M€), les fonds levés seraient alloués pour l'essentiel au premier objectif susmentionné, le solde servant à rembourser l'endettement financier du Groupe correspondant aux obligations convertibles Head Leader d'un montant de 4,1 M€, les comptes courants d'associés consenti par des fonds gérés par Truffle Capital d'un montant de 1,0 M€ et une partie des obligations simples souscrites auprès de Kreos Capital d'un montant de 4,9 M€ (dont 2,0 M€ seront remboursés par compensation de créances dans le cadre de l'Offre).L'admission aux négociations sur le marché réglementé Euronext Paris de ses actions devrait permettre à Affluent Medical de bénéficier d'une plus grande visibilité sur ses marchés, un facteur non négligeable lors des négociations industrielles et commerciales avec les acteurs majeurs de l'industrie des dispositifs médicaux. Déclaration sur le fonds de roulement net <p>A la date d'approbation du Prospectus, le Groupe ne dispose pas d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie d'exploitation des douze prochains mois. La trésorerie du Groupe à la date d'approbation du Prospectus permet de financer ses activités jusqu'à la fin du mois de juin 2021. Le montant nécessaire à la poursuite des activités du Groupe au cours des 12 mois suivant la date d'approbation du Prospectus est estimé à 19,1 M€. Il se compose (i) d'un besoin de financement en vue d'assurer la continuité de l'exploitation et des dépenses liées aux études précliniques et essais cliniques sur Kalios, Artus et Epygon à hauteur de 14,1 M€, (ii) des remboursements en capital de l'emprunt obligataire émis auprès de Kreos Capital d'un montant de 3,6 M€ ainsi que des intérêts et frais au titre de cet emprunt à hauteur de 0,4M€ (dont 2,0 M€ seront remboursés par compensation de créances dans le cadre de l'Offre), (iii) le remboursement des apports en compte courant d'associés consentis par deux fonds gérés par Truffle Capital pour un montant cumulé de 1,0 M€ (iv) le paiement d'intérêts et de commissions de garantie dans le cadre des prêts garantis par l'Etat mis en place par le Groupe à hauteur de 0,04 M€.</p> <p>Le 25 février 2021, Head Leader Limited a notifié à la Société sa demande de remboursement de ses obligations convertibles (OCA) en cas de réalisation de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé Euronext Paris. Ce remboursement additionnel d'un montant de l'ordre de 4,1 M€ (intérêts courus inclus) sera réalisé dans un délai de 60 jours ouvrés à compter de la réalisation de l'admission des</p>																				



COMMUNIQUE DE PRESSE

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie

Communication à caractère promotionnel

	<p>actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé Euronext Paris et porte alors le montant nécessaire à la poursuite des activités du Groupe au cours des 12 mois suivant la date d'approbation du Prospectus à 23,2 M€.</p> <p>Après prise en compte de la trésorerie du Groupe à la date d'approbation du Prospectus (1,2 M€), des versements des remboursements de créances de TVA (0,6 M€), du crédit d'impôt recherche (0,9 M€) et des subventions et avances remboursables Bpifrance (2,0 M€) que la Société estime avoir des chances raisonnables de percevoir, le montant net nécessaire à la poursuite des activités du Groupe au cours des 12 mois suivant la date d'approbation du Prospectus est estimé à 18,5 M€ en prenant en compte le remboursement des OCA détenues par Head Leader Limited.</p> <p>La réalisation de l'Offre (dont le produit net, incluant 2,0 M€ feront l'objet d'une compensation de créance part Kreos Capital dans le cadre de l'Offre, représenterait 29,7 M€ pour une émission et souscription de 3.837.210 Actions Nouvelles et un Prix de l'Offre égal au point médian de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre, soit 8,60 euros, et 18,8 M€ en cas de limitation de l'Offre à 75% sur la base d'un Prix de l'Offre égal à la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre, soit 7,40 euros) constitue la solution privilégiée par la Société pour obtenir les financements nécessaires à son développement au regard de sa situation de trésorerie.</p> <p>La Société atteste que son fonds de roulement net sera suffisant en cas de réalisation partielle de l'Offre à hauteur d'au moins 75% sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre, au regard de ses obligations et de ses besoins de trésorerie d'exploitation au cours des 12 prochains mois à compter de la date d'approbation du Prospectus. Dans l'hypothèse où les conditions de marché ne permettraient pas de réaliser l'Offre envisagée, la Société entend poursuivre sa recherche d'investisseurs dans le cadre d'un placement privé.</p>
4.3.2	<p>Contrat de placement</p> <p>L'Offre fera l'objet d'un contrat de placement conclu entre Swiss Life Banque Privée et Invest Securities (les « Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés ») et la Société, portant sur l'intégralité des Actions Offertes (le « Contrat de Placement ») dont la signature devrait intervenir le jour de la fixation du Prix de l'Offre (soit selon le calendrier indicatif le 9 juin 2021). Dans l'hypothèse où le Contrat de Placement ne serait pas signé, l'admission aux négociations sur le marché réglementé Euronext Paris des Actions Existantes et l'Offre seraient annulées rétroactivement, étant précisé que les actions ne coteront pas sous la forme de « Promesses d'actions » entre la date de résultat de l'Offre et de règlement-livraison des Actions Nouvelles. Dans l'hypothèse où le Contrat de Placement serait signé puis résilié conformément à ses termes, l'admission aux négociations sur le marché réglementé Euronext Paris des Actions Existantes et l'Offre seraient annulées rétroactivement. Le Contrat de Placement ne prévoit pas un engagement de prise ferme des Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés et ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.</p>
4.3.3	<p>Intérêt, y compris intérêt conflictuel pouvant influencer sensiblement sur l'émission /l'Offre</p> <p>Les Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés et/ou certains de leurs affiliés ont rendu et/ou pourront rendre à l'avenir, divers services bancaires, financiers, d'investissements, commerciaux et autres à la Société, ses affiliés ou actionnaires ou à ses mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.</p>